

Délibération du Conseil municipal

Séance du 2 juillet 2024

Le deux juillet deux mille vingt-quatre, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie	à PAVILLON Jean-Paul
GAILLARD Yohan	à REBILLARD Michèle
LIOTON Valérie	à CHOUTEAU Edith
SOUILHE Jérôme	à PUSHPARAJ Emilie

Absent(s) excusé(s)

Absents

BOUSSICAULT Gérald, GAUTHERON Xavier, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

FRAKSO Mohamed, LECOMTE Delphine

Convocation adressée le 26 juin 2024, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 3 juillet 2024, article L.2121.25 CGCT

24SE0207-11 | Constitution d'un groupement de commande des assurances entre la ville et le CCAS

Madame Emilie BOYER, Adjointe déléguée aux Finances, au Tourisme et à l'Administration générale, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique relatifs aux groupements de commandes,

Considérant que la ville des Ponts-de-Cé se propose d'être le coordonnateur du groupement pour la passation du marché des assurances de la ville des Ponts-de-Cé, du CCAS des Ponts-de-Cé,

Considérant l'avis de la Commission ressources du 25 juin 2024,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Autorise la constitution d'un groupement de commandes entre le CCAS et la ville des Ponts-de-Cé pour la passation et l'exécution du marché des assurances de la ville et du CCAS des Ponts-de-Cé
- Adhère au groupement de commandes avec le CCAS des Ponts-de-Cé pour le marché des assurances de la ville et du CCAS des Ponts-de-Cé pour la période 2025-2028
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer le marché pour le compte de ses membres ainsi que tout document relatif à ce dossier, avenants compris.
- Nomme Monsieur le Maire coordonnateur de ce groupement.

VOTE			
En exercice	32	POUR	29
Présents	25	CONTRE	0
Pouvoirs	4	ABSTENTION	0
Pris part au vote	29	TOTAL	29

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire,
Jean-Paul Pavillon

